

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à [Conseil des ministres du 14 juillet 2023](#)

## Dépenses dans le cadre de l'aide médicale urgente

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'engagement et la liquidation des dépenses facturées dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Actuellement, quatre profils au sein de l'aide médicale urgente sont pourvus par des indépendants ou par du personnel détaché des hôpitaux sur la base de marchés publics pluriannuels.

Il s'agit plus précisément des fonctions suivantes :

- directeur médical dans les centres 112
- directeur médical adjoint dans les centres 112
- infirmier régulateur dans les centres 112
- expert « incident crisis management » pour le secrétariat de la Commission et du Bureau des commissions d'aide médicale urgente

Les marchés publics destinés à pourvoir ces fonctions ont expiré fin 2022. Afin d'assurer la permanence des services d'aide médicale urgente, de nouveaux marchés publics ont été lancés courant 2022.

Afin de garantir la continuité des services d'aide médicale urgente, l'administration a demandé de poursuivre les prestations des personnes détachées. Le Conseil des ministres marque son accord sur l'engagement et la liquidation des montants facturés et restant à facturer en 2023 pour ces prestations et ce, jusqu'à l'attribution des nouveaux marchés publics.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)